

Mairie de LE MOLAY-LITTRY

Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2016

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mme GODARD, Mrs COURSAN, ARBON, Mmes BERLIOZ, CHEVALIER, GRUNY, Mr CALIGNY, Mmes PHILIPPE, LEGOUPIL, Mr BRIARD, Mmes LEBATARD, BOUILLON.

Absents excusés : Mmes DROUET, RIDEL, Mrs LAHAYE, FLEURY, LEROUX, MADELAINE.

Secrétaire : Mme BOUILLON

Pouvoir : Mme DROUET a donné pouvoir à Mr MARIOTTI

Mr LAHAYE a donné pouvoir à Mr BERTIER

2016/102 : DÉMISSION CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Géraldine LEPOULTIER de son poste de Conseillère Municipale le 5 Septembre 2016.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision, selon la législation en vigueur, Mr Michel JULIEN 23^{ème} de la liste de candidature des élections municipales du 23 Mars 2014 aurait dû siéger au sein du Conseil Municipal, mais celui-ci a refusé.

De ce fait, le siège restera vacant et le Conseil Municipal siègera à 22 Conseillers.

Le Conseil Municipal nomme Mme LEBATARD en tant qu'élue pour siéger au sein du CCAS en remplacement de Mme LEPOULTIER.

2016/103 : COMMERCE

Mme Martine BIJU, Responsable du nouveau commerce « Léma Créations » situé 37 Rue de Bayeux a présenté au Conseil Municipal son activité.

Le Conseil Municipal la félicite pour son initiative et lui souhaite de réussir dans son projet.

2016/104 : POLICE MUNICIPALE

Mr Hugues CHARTON, gardien de police, a présenté au Conseil Municipal son activité quotidienne, en précisant les domaines d'intervention définis dans le cadre de son emploi.

Chacun a pu se rendre compte de la diversité des interventions qui sont en recrudescence.

De ce fait, le Conseil Municipal est conscient que l'emploi d'un Agent de la Surveillance de la Voie Publique est justifié pour seconder le policier municipal dans ses fonctions.

2016/105 : COMMISSION MÉDIATHÈQUE

Mr COURSAN, Conseiller Délégué, Responsable de la Médiathèque, informe le Conseil Municipal de l'organisation de la semaine du goût du 11 au 15 Octobre 2016 à la Médiathèque, celle-ci se fera en partenariat avec les écoles et les commerçants.

Les cours d'anglais et ceux d'arts plastiques sont commencés, et ces activités ont permis d'avoir de nouveaux adhérents à la Médiathèque.

Le Conseil Municipal se félicite du succès de celles-ci qui viennent compléter les nombreuses activités de la Médiathèque.

2016/106 : MÉDECIN

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, confirme au Conseil Municipal la venue d'un médecin roumain en début d'année 2017.

Celui-ci s'installera dans le logement situé à proximité de la poste.

Les travaux d'aménagement de ce local sont engagés par les services techniques pour scinder le cabinet médical du logement.

Une rencontre avec les médecins locaux sera organisée afin de pouvoir faciliter son installation.

Le Conseil Municipal est satisfait de l'aboutissement de ce dossier.

2016/107 : COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commission a décidé de reconduire pour l'année 2016 le marché de Noël le samedi 17 Décembre l'après-midi et le dimanche 18 Décembre toute la journée, cela représente 100 mètres linéaires et l'ensemble de la place du Marché sera fermée à la circulation.

L'organisation sera comme l'année dernière, les réservations se feront auprès du placier.

En ce qui concerne les illuminations de fin d'année, la Commission propose d'installer de nouveaux motifs sur la façade de la Mairie et aux abords de celle-ci en tenant compte de l'enveloppe budgétaire.

Le Club de musculation a intégré ses nouveaux locaux, un état des lieux précisant les conditions d'occupation de ce local a été défini entre l'Association et la Commune.

Le Conseil Municipal sera convié à découvrir ces nouveaux locaux.

Les travaux concernant l'installation des « locaux type algeco » pour la Lystrienne Sportive et le Hand Ball Club ont pris du retard et ce pour des raisons administratives, les dossiers de permis de construire doivent être déposés par un architecte.

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, précise au Conseil Municipal que des négociations sont en cours, afin de faire aboutir le plus rapidement possible ce dossier.

2016/108 : JOURNAL MUNICIPAL

Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une commission « Journal Municipal » pour permettre à celle-ci de travailler en groupe pour l'élaboration d'un journal municipal.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître.

2016/109 : TARIFS 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier pour l'année 2017 les tarifs des redevances communales et ce, afin de tenir compte de la gestion communale.

Ci-joint, les tarifs en vigueur applicables au 1^{er} Janvier 2017.

2016/110 : RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CABALOR

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes de CABALOR est adhérente au SDEC ÉNERGIE uniquement pour la compétence éclairage public. Elle a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

En effet, conformément à la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le préfet du Calvados met en œuvre au 1^{er} janvier 2017 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Parmi les nouvelles communautés de communes, celle issue de la fusion des Communautés de communes de CABALOR, de l'Estuaire de la Dives et de COPADOZ n'exercera pas cette compétence éclairage public.

Lors de son assemblée du 2 juin 2016, le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait de la communauté de communes de CABALOR du SDEC ÉNERGIE.

2016/111 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale, nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ÉNERGIE dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 6 septembre 2016, le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDEC ÉNERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE.

2016/112 : PLAN D'ÉPANDAGE DE LA FERME SCEA LE PLANITRE

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de modification du plan d'épandage au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement de la ferme SCEA Le Planitre.

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler sur ce dossier l'approuve par 17 voix pour et une abstention.

2016/113 : INDEMNITÉS MAIRE-ADJOINTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que les élus doivent cotiser à raison de 1% depuis le 01/01/2016 au financement du Droit Individuel de la Formation.

A compter du 1^{er} Octobre 2016, les indemnités Maire et Adjointes sont fixées de la façon suivante :

- Le Maire : 43 % de l'indice brut 1015 et de l'indice majoré 821.
- Les Adjointes et le Conseiller Délégué : 16,50 % de l'indice brut 1015 et de l'indice majoré 821.

L'enveloppe budgétaire reste identique à celle votée en mars 2014.

2016/114 : REMBOURSEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir la somme de 1 290,83 euros de l'assurance GROUPAMA suite à l'acte de vandalisme sur la porte du vestiaire de tennis.

Cette recette sera encaissée sur le budget principal à l'article 7788 « autres produits » en 2 versements soit 968,50 euros correspondant à la première indemnité et 322,33 euros à la fin des travaux lorsque la porte aura été remplacée.

2016/115 : NIDS DE GUÊPES

Mme MOTTIN, Adjointe au Maire, précise au Conseil Municipal que l'intervention d'une entreprise agréée pour la destruction des nids de guêpes sur le domaine public, représente un coût pour la collectivité.

La Commune aurait la possibilité en partenariat avec la caserne des sapeurs-pompiers qui mettront à disposition l'équipement et en détachant un agent communal exerçant les fonctions de sapeur-pompier volontaire, d'intervenir pour la Collectivité. Le coût du produit s'élève à 372,42 euros TTC pour environ une centaine d'interventions.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en place ce fonctionnement pour la destruction des nids de guêpes sur le domaine public.

2016/116 : INTERCOM

Le Conseil Municipal a pris connaissance du nom de la future Intercom « Isigny Omaha Intercom », celle-ci aura son siège social au Molay-Littry.

2016/117 : TONTE DES STADES

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les tontes de stade par arrêté municipal entre 13 heures et 14 heures et, ce pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal n'est pas hostile à cette disposition et souhaite que ce dossier soit discuté en Commission « Atelier », ainsi que les horaires de tonte du samedi après-midi.

Le Conseil Municipal souhaite que les habitants des lotissements soient consultés, avant de modifier ces horaires.

Mr CARLET souhaite participer à cette discussion.

2016/118 : PANNEAUX PUBLICITAIRES

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) au sujet de la réglementation sur l'affichage publicitaire.

Celle-ci étant rigoureuse, le Conseil Municipal propose d'organiser une réunion avec les professionnels afin de leur faire connaître les modalités et les pénalités applicables en cas de non-respect.